

## LA PROCÉDURE « PRÉ-CONSULAIRE – ACCEPTATION PAPIER »

### Rentrée universitaire 2025 – 2026

Vous venez de recevoir une acceptation d'un établissement d'enseignement supérieur français en candidatant directement auprès de cet établissement.

À vous de jouer maintenant !

Vous devez soumettre votre dossier sur la plateforme « Études en France ». C'est obligatoire avant de faire votre demande de VISA.

### Les étapes à suivre

- 1 Connectez-vous sur la plateforme « Études en France » et cliquez sur l'onglet « je suis accepté » ;
- 2 Sélectionnez « je finalise ma procédure » puis « une acceptation reçue en dehors de l'application Études en France » et cliquez sur « ajouter » ;
- 3 Sélectionnez « formation diplômante » et « je n'ai pas trouvé ma formation » ;
- 4 Dans « rechercher un établissement français », entrez les informations demandées et lancez la recherche. Si aucun établissement ne correspond à votre recherche, saisissez le nom de l'établissement en bas de la page et enregistrez ;

5 Complétez toutes les informations demandées et rédigez votre lettre de motivation puis enregistrez ;

6 Pour finir, joignez l'attestation d'inscription ou de pré-inscription que l'établissement vous a envoyée et soumettez votre dossier.



### IMPORTANT

2 dates limite de soumission  
de votre dossier :

**Avant le 30 septembre 2025 :**  
pour les établissements membres de France  
Universités, de la Conférence des Grandes  
Écoles, de la Commission des Titres  
d'Ingénieur ou pour les admissions via  
Parcoursup ou Campus Art

**Avant le 9 août 2025 :**  
pour les autres écoles privées

